

Projet de construction de l'oléoduc
Pipeline St-Laurent entre Lévis
et Montréal Est, par Ultramar Hée.
Appartenant à Valero Energie corporation
États-Unis.

Citoyenne et fille de propriétaires touché
par le tracé.

Lynda Turcotte

Lynda Turcotte

Il serait préférable d'installer les servitudes dans les lignes de lot, les cordons, dans les limites des paroisses. Couper les terres en deux enlève beaucoup de possibilité de développement agricole et forestier. C'est une perte de jouissance pleine et entière pour leur propriétaire. Cette servitude augmente les contraintes face au travail des agriculteurs, des producteurs forestiers. On ne devrait pas couper des arbres, encore moins des érables pour passer un pipeline.

Je crois que pour la sécurité, le tuyau devrait être plus profond car beaucoup de gens devront passer dessus avec des tracteurs et de la machinerie lourde.

Il serait bon qu'il y ait une commission pour avoir des normes, lois et règlements sur les pipelines au Québec. Ce serait une sécurité supplémentaire pour chaque citoyen.

Ultramar devrait être tenu responsable de tous bris ou déversement peu importe la cause. Et par conséquent défrayer la décontamination de tous les terrains contaminés. Assumer l'approvisionnement en eau potable pour les citoyens touchés. Pour les municipalités, il y aura des frais supplémentaires pour des équipements pour les incendies, qui devrait être assumé par le promoteur du projet.

Par conséquent les propriétaires, les municipalités et les MRC devraient avoir l'immunité contre toutes poursuites et ce à perpétuité.

Ultramar doit assumer les frais de toutes les études environnementales sur les propriétés visées et ce au besoin de chaque propriétaire. Il serait juste normal que le promoteur du projet Pipeline Saint-Laurent paie une redevance annuelle à tous les propriétaires touchés et ce tant que le tuyau est en terre.